

Séance du 02 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ; ELLEOUEY-HOCDE E.; GENEST M.-N. ; GABARD M. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A :
Messieurs BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; ZARDET P. ;
PORTENSEIGNE L. ; CACHAU P.

ÉTAIT ABSENT : ALBERT-DE RYCKE T. : pouvoir à BLANCHARD B.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURATIN Emmanuel

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du Compte rendu :

Le compte rendu est approuvé à la majorité. Mesdames Gabard, Genest et Poupee s'abstiennent sur le compte rendu (Mme Poupee était absente à la précédente séance). M. Cachau vote contre le compte rendu.

2. Compte de Gestion 2020

Madame Lemaire, Maire, présente les chiffres clés de la commune avec projection d'un diaporama.

Suspension de Séance de 10 minutes : en réaction aux propos de M. Cachau, Conseiller Municipal, plusieurs élus se lèvent et quittent la salle de réunion.

Délibération n°27 : Vote du compte de gestion 2020

A la majorité, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Cachau), approuve le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Percepteur.

3. Compte Administratif 2020

Délibération n°28 : Vote du Compte Administratif 2020

(Sortie de Madame Lemaire Catherine, Maire)

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		288 275.22	9 773.61		9 773.61	288 275.22
Opérations de l'exercice	718 892.35	826 308.81	137 720.39	142 361.40	856 612.74	968 670.21
TOTAL	718 892.35	1 114 584.03	147 494.00	142 361.40	866 386.35	1 256 945.43
Résultats de clôture		395 691.68	5 132.60			390 559.08
Restes à réaliser			10 302.65	9 880.00	10 302.65	9 880.00
TOTAL (excédent)		395 691.68	15 435.25	9 880.00	10 302.65	400 439.08
RÉSULTAT DÉFINITIF		395 691.68	5 555.25			390 136.43

A la majorité, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre (M. Cachau), ratifie le compte administratif 2020 tel que résumé ci-dessus.

4. vote des contributions directes

Délibération n°29 : fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 14 voix pour et 1 contre (M. Cachau)

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,98 % (18,50% plus part départementale)
 - Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 65,72 %
- Pour mémoire, les taux communaux sont identiques depuis 2012.

5. Vote du Budget Primitif 2021

Délibération n°30 : Report des résultats de l'exercice 2020

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 395 691.68 € et,
- un déficit d'investissement de 5 132,61€

Le Conseil Municipal à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Cachau), décide d'affecter le résultat comme suit :

- un excédent de fonctionnement reporté (002) de 305 691.68 €,
- une recette d'investissement (1068) de 90 000,00 €
- un déficit d'investissement reporté (001) de 5 132.61 €,
- un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 60 367,76€
- les restes à réaliser de 10302,65€ en dépenses d'investissement et de 9 880,00€ en recettes d'investissement
- Un virement du budget primitif vers le budget annexe Pôle Santé de 99 450.00€

Délibération n°31 : Attribution de compensation suite à transfert du PLU à la Communauté de Communes – amortissement sur une année et neutralisation

Madame Lemaire, Maire, rappelle la demande auprès de la CLECT d'intégrer les dépenses liées au PLU en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Cachau), précise que l'amortissement de cette somme interviendra 2021, sur une année, et décide à titre exceptionnel de neutraliser l'amortissement de cette subvention, par écriture aux comptes 198-040 et 7768-042 pour un montant de 10500,00€ sur l'exercice 2021.

CLECT : Pour la voirie, la Communauté de communes abonde au même montant que la commune, soit 36 704,96€. Pour la commune, 10000€ serait affecté en fonctionnement et 70000€ en investissement.

Délibération n°32 : Communauté de Communes Gâtine-Choisilles Pays de Racan Validation de la CLECT 23 mars 2021

Madame Lemaire fait lecture du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 mars 2021, validée par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2021. Pour la Commune de Saint-Christophe sur le Nais, c'est une somme de 69705,00 euros en section de fonctionnement pour des travaux de voirie et une somme 2396.45 euros en section d'investissement pour le PLU qui ont été retenues par la CLECT.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Cachau), accepte les sommes respectives de 69705,00 euros en fonctionnement et 2396.45 euros en investissement.

Délibération n°33 : Vote du budget primitif 2021

Madame Lemaire, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2021, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

A la majorité, par 14 voix pour et 1 voix contre (M. Cachau), le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2021 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1 103 300,00 €,
- en section d'investissement à 268 000,00 €.

6. Compte de Gestion 2020 Pôle Médical et Paramédical

Délibération n°34 : Vote du compte de gestion 2020

A la majorité, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Genest, Mme Gabard et M. Cachau), approuve le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Percepteur.

7. Compte Administratif 2020 Pôle Médical et Paramédical

Délibération n°35 : Vote du Compte Administratif 2020

(Sortie de Madame Lemaire Catherine, Maire)

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	7 395.07		369 984.64	272 052.80	377 379.71	272 052.80
TOTAL	7 395.07		369 984.64	272 052.80	377 379.71	272 052.80
Résultats de clôture	7 395.07		97 931.84		105 326.91	
Restes à réaliser			98 161.66	137 257.38	98 161.66	137 257.38
TOTAL (excédent)	7 395.07		196 093.50	137 257.38	203 488.57	137 257.38
RÉSULTAT DÉFINITIF	7 395.07		58 836,12		66 231.19	

A la majorité, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre (M. Cachau), ratifie le compte administratif 2020 tel que résumé ci-dessus.

8. Vote du Budget annexe Pôle Médical et Paramédical 2021

Délibération n°36 : Report des résultats de l'exercice 2020

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 7 395.07 € et,
- un déficit d'investissement de 97 931.84€

Le Conseil Municipal à la majorité, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Cachau), et 1 abstention (Mme Genest), décide d'affecter le résultat comme suit :

un déficit de fonctionnement reporté (001) de 7 395.07 €,

un déficit d'investissement reporté (001) de 97 931.84€

un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 80 401,62€

les restes à réaliser de 98 161,66€ en dépenses d'investissement et de 137 257.38€ en recettes d'investissement

Un virement à recevoir du budget primitif général de 99 450.00€

Délibération n°37 : Vote du Budget Pôle Santé

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2021 Pôle Santé, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

A la majorité par 14 voix pour et 1 voix contre (M. Cachau), le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2021 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 104 360,00 €,
- en section d'investissement à 228 000,00 €.

M. Cachau conteste la nécessité d'implantation le Pôle Santé sur le territoire de la commune.

Madame Lemaire, Maire informe M. Cachau que dès 2017, le Conseil Municipal avait pu budgéter cette construction, après plusieurs années d'études et d'économies, pour parer à l'inexistence d'offres de soins médicaux et paramédicaux de proximité, et répondre à la demande croissante de la population.

9. Personnel - Elus

Elus – indemnités perçues en 2020 par les élus de la Commune

Madame Lemaire fait lecture des indemnités perçues les élus en 2020.

Délibération n°38 : Agent Technique - CDD de 12 mois – Parcours Emploi Compétences– Agent Technique à 20/35^{ème}.

Madame Lemaire informe de la prolongation d'arrêt maladie d'un agent. Elle propose la création d'un poste d'Agent Technique, employé à 20/35^{ème} sous contrat Parcours Emploi Compétences, sous réserve de l'accord de Pôle Emploi, d'une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, décide de créer un poste en CDD, à 20/35^{ème}, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Mai. L'agent sera rémunéré à l'indice Brut 354, (indice majoré 330).

Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conseiller Numérique : la candidature de la commune a été retenue

10 . Affaires Diverses

TEOM : Madame Lemaire fait part d'un simulateur et cite des exemples de prochaines facturations qui sont déterminées par la valeur de la base locative

Dérogation n°39 : dérogation scolaire – demande d'inscription à l'école élémentaire:

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention M. Cachau) donne son accord pour une demande d'inscription à l'école élémentaire de Saint Christophe sur le Nais.

La séance est levée à 20h45